

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30** le **lundi 11 mai 2020** en salle Zoom par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 procès-verbal du 6 avril 2020 - séance ordinaire
 - 3.2 Procès-verbal du 23 avril 2020 - séance extraordinaire
- 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Rapport financier mensuel
 - 6.2 Approbation des comptes à payer
 - 6.3 Dépassement de coûts
 - 6.4 Ressources humaines
 - 6.4.1 Travaux publics
 - 6.4.1.1. Démission - Robert Roy
 - 6.4.1.2. Autorisation d'affichage - poste employé des travaux publics
 - 6.4.1.3. Comité de sélection - embauche d'un employé des travaux publics
 - 6.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie-proclamation

- 6.6 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées
- 6.7 Politique de la famille - semaine québécoise des familles - 11 au 17 mai 2020 - proclamation

7. LÉGISLATION

- 7.1 Avis de motion - projet de règlement 20-510 remplacement le règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services
- 7.2 Projet de règlement 20-510 - remplacement du règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services
- 7.3 Autorisation de démarches aux fins de l'acquisition d'un immeuble destiné à y accueillir le centre municipal, y compris en vertu de la loi sur l'expropriation

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

- 8.1 Formation de pompiers

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

- 9.1 Entente pour entretien hivernal - chemin des Carrières - Ville de Mont-Saint-Hilaire
- 9.2 TECQ 2014-2018
- 9.3 Substitution de projets - Fonds de développement rural (FDR)

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Dérogation mineure
 - 10.1.1 1616 rue Goyer - lot 2 955 454 - marge arrière du bâtiment accessoire
- 10.2 Modification réglementaire
 - 10.2.1 Avis de motion au règlement 20-508 modifiant le règlement 09-369 du plan d'urbanisme - concordance au sar aux règlements 18-515 et 19-537
 - 10.2.2 Avis de motion au règlement 20-509 modifiant le règlement 09-370 de zonage afin d'assurer la concordance aux règlements 18-509, 18-515, 18-523 et 19-537 de la MRC des Maskoutains (distances séparatrices et territoires incompatibles avec l'activité minière

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Convention d'aide financière 2019-2020 au projet PIC-16-046 - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 20h08.

Le Conseil de la municipalité de siège exceptionnellement en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ceci est rendu possible en raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 501-2020 prolonge cet état d'urgence.

L'arrêté 2020-003 et les suivants de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

Ceci est rendu possible en raison du premier décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours. Nous faisons mention du dernier décret applicable soit le 501-2020 du 6 mai 2020.

2020-05-100

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2020-05-101

3.1. PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020 - SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que déposé.

2020-05-102

3.2. PROCÈS-VERBAL DU 23 AVRIL 2020 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2020 tel que déposé.

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le directeur général monsieur Michel Morneau n'a pas reçu de question par courriel ou par le site Facebook alors que la séance du Conseil est à huis clos.

6. ADMINISTRATION

6.1. RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Il est déposé le rapport mensuel financier par monsieur le directeur général Michel Morneau.

2020-05-103

6.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de **150 231,23\$** afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2020-05-104

6.3. DÉPASSEMENT DE COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

02-130-00-321-00	Frais de poste	124,95 \$
02-130-00-414-01	Contrat de service - parc informatique	820,10\$
02-220-0-610-02	Aliments et breuvages- Paroisse	111,81\$
02-220-00-951-00	Quote-Part MRC	7 997,00\$
02-230-00-331-00	Communication- téléphone	573,32\$
02-320-00-422-00	Assurance- Lampadaires	0,18\$
02-320-00-423-00	Assurances- Resp. garage municipal	38,68\$
02-320-00-425-00	Assurance vehicule génératrice	147,35\$
02-320-00-454-00	Service de formation	188,98\$
02-330-00-521-03	Déneigement trottoir boul Laurier	136,25\$
02-370-00-429-00	Assurance abribus	156,27\$
02-701-50-424-00	Assurance garage loisirs	19,26\$
02-701-50-522-01	Entretien bureau loisirs (contrat au lieu sur la paie)	80,00\$
	TOTAL	10 394,15 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les dépassements des postes budgétaires pour le mois d'avril 2020 selon le tableau déposé aux élus.

6.4. RESSOURCES HUMAINES

6.4.1. TRAVAUX PUBLICS

6.4.1.1. DÉMISSION - ROBERT ROY

Les élus reçoivent la démission de monsieur Robert Roy du 23 avril 2020.

2020-05-105

6.4.1.2. AUTORISATION D'AFFICHAGE - POSTE EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Robert Roy en date du 23 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à afficher une offre d'emploi afin de combler le poste d'employé des travaux publics au statut temps plein permanent.

2020-05-106

6.4.1.3. COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'employé des travaux publics à combler;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE CRÉER le comité de sélection afin de pourvoir le poste d'employé des travaux publics.

QUE madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé conseillers municipaux, Gilles Carpentier, maire et Michel Morneau directeur général fassent partie du comité de sélection.

2020-05-107

6.5. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE- PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie se tiendra le 17 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER le 17 mai 2020 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

2020-05-108

6.6. JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT QU'IL y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine via la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

2020-05-109

6.7. POLITIQUE DE LA FAMILLE - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 11 AU 17 MAI 2020 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2020 Semaine québécoise des familles, sous le thème Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !;

7. LÉGISLATION

7.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 20-510 REMPLACEMENT LE RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Ginette Gauvin, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant l'établissement des différents tarifications applicables aux services et la vente de biens et les modalités de paiement.

2020-05-110

7.2. PROJET DE RÈGLEMENT 20-510 - REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu les documents à propos plus de 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER le projet de règlement 20-510 - remplacement du règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services

2020-05-111

7.3. AUTORISATION DE DÉMARCHES AUX FINS DE L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DESTINÉ À Y ACCUEILLIR LE CENTRE MUNICIPAL, Y COMPRIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la construction d'un centre municipal multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà entrepris des négociations suivant les termes de la résolution 2020-04-097;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des deux (2) immeubles ont été approchés par le directeur général pour discuter de l'acquisition desdits immeubles de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE toutefois qu'à ce jour ces démarches n'ont pas permis la conclusion d'une entente visant à l'acquisition de l'un ou l'autre desdits immeubles de gré à gré;

CONSIDÉRANT les pouvoirs mentionnés à l'article 1097 du Code municipal et les pouvoirs prévus à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE les articles 935 et suivants du Code municipal autorisent la conclusion des contrats ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est demandé le vote par monsieur le maire Gilles Carpentier.

Le vote s'exécute comme ceci:

Élus en faveur de la résolution:

madame la conseillère Ginette Gauvin
monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
monsieur le conseiller René-Carl Martin
monsieur le conseiller Pascal Daigneault
monsieur le conseiller Bernard Cayer
monsieur le conseiller René Poirier

Élu en défaveur de la résolution:

monsieur le maire Gilles Carpentier.

Il y donc 6 voix pour la résolution et une voix contre.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à la majorité :

D'AUTORISER le directeur général à poursuivre et à déposer toute offre d'acquisition, de gré à gré, sur les parcelles d'immeubles ou immeubles identifiées au rapport d'analyse d'opportunité de sites et à cet égard, d'être assisté par les procureurs de la Municipalité et par la firme BBD évaluateurs agréés selon l'offre de ces derniers soumise le 26 octobre 2019;

QUE l'offre finale, acceptée par le propriétaire du lot, s'il y a lieu, devra être ratifiée par une résolution du conseil.

Dans la mesure où le résultat des négociations ci-dessus est actuellement inconnu, **D'AUTORISER :**

1. Dans un premier temps, les démarches visant à l'imposition d'un avis de réserve sur les lots désignés au rapport d'analyse d'opportunité de sites;

2. Dans un second temps, les démarches d'expropriation du site qui sera sélectionné par la Municipalité;

3. La conclusion d'un contrat de services professionnels avec les avocats Rancourt Legault Joncas principalement dans le but de la préparation, la signification, l'inscription d'un avis d'expropriation et de l'avis de transfert du droit de propriété;

4. La conclusion d'un contrat de services avec un arpenteur-géomètre désignée par le directeur général, principalement dans le but de rédiger une ou des descriptions techniques des parcelles des lots mentionnés au rapport d'analyse d'opportunité de sites;

5. La conclusion d'un contrat de services professionnels avec la firme de notaires désignée par le directeur général principalement dans le but de rédiger et de publier au Registre foncier l'acte d'acquisition advenant l'acquisition des parcelles de lots susdits, de gré à gré;

QUE le maire ou le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document ou contrat de services professionnels et tout document produit par l'un de ces professionnels dans le cadre des démarches effectuées en vertu de la Loi sur l'expropriation, RLRQ c. E-24.

QUE toutes les dépenses encourues seront payées à même l'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2019.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2020-05-112

8.1. FORMATION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité des incendies a récemment fait l'embauche de 9 pompiers;

CONSIDÉRANT QUE deux de ceux-ci n'ont pas la formation de base;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie au Québec, le candidat pompier doit obtenir l'accréditation de base pompier 1 selon les normes de l'école nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière de la Sécurité publique du Québec pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel volet 1 est disponible;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'EducExpert portant le numéro S-20-023 PI du 24 avril 2020 au montant de 8 616\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER un contrat à EducExpert portant le numéro S-20-023 PI du 24 avril 2020 au montant de 8 616\$ plus les taxes applicables afin de fournir la formation de niveau Pompier 1 aux 2 pompiers visés;

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2020-05-113

9.1. ENTENTE POUR ENTRETIEN HIVERNAL - CHEMIN DES CARRIÈRES - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine effectue depuis plusieurs années sur le chemin des Carrières le déneigement hivernal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a octroyé en 2019 un contrat d'entretien hivernal pour trois années plus une en option à 9361-1044 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend l'entretien hivernal de 1,4km sur le chemin des Carrières;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est échue;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER de renouveler l'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine pour l'entretien hivernal de 1,4 km sur le chemin des Carrières pour la durée de l'entente avec le fournisseur soit 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec l'option 2022-2023.

2020-05-114

9.2. TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

2020-05-115

9.3. SUBSTITUTION DE PROJETS - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a déposé une demande de subvention au Fonds de développement rural (FDR) pour un projet de jeux d'eau en adoptant la résolution 2019-09-256;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par les élus de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne se concrétisera pas;

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 2020-04-094 confirme l'annulation du projet;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une clôture au parc Choquette;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains une substitution du projet de jeux d'eau

au Fonds de développement rural (FDR) pour un projet de clôture au parc Choquette.

DE SOUMETTRE une demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains le projet de clôture au parc Choquette de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau soit autorisé à faire cette demande, à la signer et à effectuer des représentations.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1. DÉROGATION MINEURE

2020-05-116

10.1.1. 1616 RUE GOYER - LOT 2 955 454 - MARGE ARRIÈRE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure visant à régulariser une marge arrière du bâtiment accessoire présentement à 0,35m au lieu d'un (1) mètre soit une dérogation de 0,65m.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 27 mars 2020, DM-2020-03;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a effectué un envoi de lettres visant à obtenir des riverains à la demande l'opinion des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode de communication auprès des concernés est requise afin de pallier aux conditions de confinement en pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE monsieur l'inspecteur municipal monsieur Olivier Lefebvre n'a pas reçu de communication négative des riverains;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande dérogation mineure DM-2020-03 de 0,65m visant à régulariser une marge arrière du bâtiment accessoire s'établissant à 0,35m au lieu d'un (1) mètre .

10.2. MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

10.2.1. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 20-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-369 DU PLAN D'URBANISME - CONCORDANCE AU SAR AUX RÈGLEMENTS 18-515 ET 19-537

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le conseiller Pascal Daigneault, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le plan d'urbanisme afin de voir à la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

10.2.2. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 20-509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-370 DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 18-509, 18-515, 18-523 ET 19-537 DE LA MRC DES MASKOUTAINS (DISTANCES SÉPARATRICES ET TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Ginette Gauvin, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant à assurer la concordance aux règlements 18-509, 18-515, 18-523 et 19-537 de la MRC des Maskoutains – distances séparatrices et territoires incompatibles avec l'activité minière.

11. LOISIRS ET CULTURE

2020-05-117

11.1. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020 AU PROJET PIC-16-046 - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

D'AUTORISER Monsieur Michel Morneau directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-118

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée à 20h43.

M. Gilles Carpentier, maire

**M. Michel Morneau, directeur
général et secrétaire-trésorier**